

Proposition : Le régime parlementaire de pondération des voix

Auteur : Doug De La Matter

Le système proposé de vote pondéré ne remplace pas le système majoritaire uninominal, mais l'utilise pour constituer un parlement qui serait en accord avec le souhait de nombreux Canadiens de passer à une forme de représentation proportionnelle et de continuer d'élire des députés responsables à l'échelle locale. Ce régime offre le double avantage de pouvoir être mis en place à un coût presque nul et d'être facile à expliquer aux électeurs.

Introduction

Le système majoritaire uninominal a fait l'objet de nombreuses critiques en raison du fait qu'il permet à un petit pourcentage d'électeur d'élire un gouvernement majoritaire. Cela donne l'impression que perdre un vote n'est pas important, contribuant ainsi à la démobilisation des électeurs.

Le nouveau régime devrait :

- Redonner de l'importance à chaque vote.
- Rendre la composition du parlement plus conforme aux résultats du vote « populaire » (soit les suffrages exprimés).
- Permettre d'élire un représentant *connu des résidents* dans chaque circonscription, capable d'agir en leur nom sur des questions locales et de représenter leurs intérêts dans les débats sur les politiques qui les touchent.
- Atténuer les obstacles au développement des petits partis, en leur permettant d'obtenir un nombre de sièges proportionnel à leur soutien à l'échelle nationale.
- Éviter de réduire les profils des grands partis à tel point que cela mène à remplacer une gouvernance cohérente par des arrangements sur des questions uniques entre une multitude de petits partis.

Il est crucial que le nouveau régime soit juste (et considéré comme tel) à l'égard de tous les partis politiques, en vue d'éviter qu'un gouvernement soit accusé de favoritisme ou d'« avoir mis toutes les chances de son côté » pour remporter les élections.

Il est par ailleurs indispensable de reconnaître que si un nouveau régime coûte cher à mettre en place, les gens seront réticents à passer à une autre option s'il s'avérait que ce système coûteux ne remplit pas les attentes. Plus il coûtera cher, plus il sera difficile de le réviser. Le régime parlementaire de pondération des voix n'a pas besoin de gros investissements pour être mis en place.

La proposition :

1. On conserve le système actuel de circonscriptions et on élit tous les députés de la même façon qu'à l'heure actuelle, conformément au système majoritaire uninominal.
2. Pour siéger au parlement, un parti doit avoir au moins UN candidat élu (réduisant ainsi la possibilité qu'un parti marginal sans candidat viable puisse avoir une influence indésirable, fondée uniquement sur un pourcentage minime des suffrages exprimés).
3. Chaque candidat se voit attribuer un « *vote parlementaire pondéré* » qui comprend un vote par candidat, comme le système actuel, plus un vote fractionnel correspondant à la popularité nationale de leur parti. (La pondération de ce vote fractionnel pourrait être décidée au moment de l'adoption du système.)

À titre de démonstration, considérons les résultats de l'élection de 2015.

En 2015	<u>SIÈGES</u>	<u>SUFFRAGES EXPRIMÉS</u> (arrondi)
Libéraux	184	40 %
Conservateurs	99	32 %
Néodémocrates	44	20 %
Bloquistes	10	5 %
Verts	1	3 %

Les voix se répartiraient ainsi : 338 votes de candidat (un pour chaque député élu) et 338 votes représentant les suffrages exprimés.

Dans le parlement actuel, les votes seraient calculés comme suit :

Le Parti libéral obtient $338 * 40 \% = 135$ votes « populaires » et 184 votes de candidat. Chaque candidat libéral reçoit $(184 + 135)/184 = 1,7$ vote.

Le Parti conservateur obtient $338 * 32 \% = 108$ votes « populaires » et 99 votes de candidat. Chaque candidat conservateur reçoit $(99 + 108)/99 = 2,1$ votes

Le Nouveau Parti démocrate obtient $338 * 20 \% = 68$ votes « populaires » et 44 votes de candidat. Chaque candidat NPD reçoit $(44 + 68)/44 = 2,5$ votes

Le Bloc Québécois obtient $338 * 5 \% = 17$ votes « populaires » et 10 votes de candidat. Chaque candidat bloquiste reçoit $(10 + 17)/10 = 2,7$ votes

Le Parti vert obtient $338 * 3 \% = 10$ votes « populaires » et 1 vote de candidat. Chaque candidat vert reçoit $(1 + 10)/1 = 11$ votes

Si tous les autres partis s'opposent à un projet de loi gouvernemental, nous obtiendrons la situation suivante :

184 libéraux votent OUI, donnant un total de $184 * 1,7 = 313$ *votes parlementaires* POUR

99 Conservateurs votent NON, $99 * 2,1 = 208$

44 Néo-démocrates votent NON, $44 * 2,5 = 110$

10 Bloquistes votent NON, pour $10 * 2,7 = 27$

1 Vert vote NON pour $1 * 11 = 11$

356 votes parlementaires CONTRE le projet de loi

Ainsi, dans ce type de régime, une majorité uninominale ne correspond pas toujours à une majorité absolue. Il est réconfortant de constater qu'avec le système proposé, *même si une majorité absolue est toujours possible, il faut pour cela qu'un parti reçoive un appui populaire très important et fasse élire un nombre élevé de candidats.*

Le rôle des candidats élus dans une circonscription locale est préservé, par exemple un député conservateur pourrait utiliser ses 2,5 votes en faveur du gouvernement, s'il trouvait que cela serait utile pour sa circonscription. Toutefois, le caucus conserverait les votes « populaires » si le candidat « décidait de siéger de l'autre côté de l'assemblée », étant donné que le vote pondéré est attribué selon la popularité nationale du parti et de sa plateforme.

Ce type de système réduit les possibilités de vote stratégique et motive les électeurs à voter que la victoire d'un candidat donné soit assurée ou non. Cela motivera également les organisateurs à prêter attention à *chaque circonscription*, pas uniquement à celles qu'ils croient remporter.

Pour conclure :

Je n'ai pas parlé des critiques des autres systèmes électoraux. Vous avez certainement entendu en long et en large les pour et les contre de chaque régime. Selon moi, il s'agit d'un système unique qui permet d'allier les avantages d'élire des candidats à l'échelle locale et de reconnaître les suffrages exprimés à l'échelle nationale.

Même si je ne connais pas d'autres administrations qui utilisent cette approche, il vaut la peine de noter que (en date du 24 septembre 2016), des propositions semblables (mais non identiques) ont été présentées par MM. Todd Keough, Paul Schellenbert, John Stillich et, en particulier James Wilson, qui a fourni une description très complète de tous les aspects fondamentaux de sa proposition de « scrutin proportionnel uninominal ».

<http://www.parl.gc.ca/Content/HOC/Committee/421/ERRE/Brief/BR8397890/br-external/WilsonJames-f.pdf>)

Je note que le Comité sur la réforme électorale a allié la représentation proportionnelle aux suffrages exprimés pour chacun des partis ayant élu au moins un candidat. C'est donc que cette proposition élargit un principe déjà accepté par le comité pour chaque vote à la Chambre des communes.

Il m'apparaît que nous ne devrions pas écarter un système électoral pratique présentant de si nombreux avantages, uniquement parce que les Canadiens seraient les seuls à l'envisager. C'est peut-être que le monde a besoin du Canada pour montrer la voie dans ce domaine, et sur d'autres questions.

J'espère que mes réflexions engendreront des discussions fécondes, et je vous souhaite de réussir à mettre au point un régime électoral capable de bien servir les intérêts de tous les Canadiens, et pour très longtemps. Il s'agit d'une lourde mais noble responsabilité, et je remercie chacun de vous pour ses efforts.

Doug De La Matter